

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 275 – 21/09/2020

Quoi de neuf ?

Accueil d'une nouvelle secrétaire de mairie

Depuis le 7 septembre 2020 Madame Lesley MARTINOD occupe le poste de secrétaire de mairie et se forme à ses nouvelles fonctions. Elle remplacera Daniel KULIK à partir du 1^{er} octobre.

Nous en profitons pour remercier Daniel KULIK pour son implication et tout le travail fourni ces 18 derniers mois.

Nous souhaitons à Madame Lesley MARTINOD une bonne installation et qu'elle puisse s'épanouir dans ses nouvelles fonctions.

Les commissions communales

L'équipe municipale propose la mise en place de différentes commissions communales ouvertes aux habitants de Villey le Sec souhaitant s'investir dans la gestion locale.

A cet effet, nous convions celles et ceux qui le souhaitent à une réunion publique le vendredi 2 octobre 2020 à 20 h 30 à la salle des fêtes (distanciation et port du masque obligatoire).

L'équipe municipale propose déjà trois commissions - commission du patrimoine, commission sécurité et commission Internet. D'autres commissions sont susceptibles d'être mises en place en fonction des suggestions des personnes souhaitant s'investir dans d'autres domaines de la vie communale aux côtés des représentants de l'équipe municipale.

Alerte sécheresse renforcée

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, le préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle en situation d'alerte renforcée depuis le 14 septembre 2020.

L'objectif des mesures prises est de prescrire aux usagers (particuliers, collectivités entreprises, agriculteurs) des limitations provisoires d'usage de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse.

La situation d'alerte renforcée impose :

- interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- interdiction de remplissage des piscines privées ou publiques hors raisons techniques ou sanitaires,
- interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures) sauf par une entreprise professionnelle ou une collectivité,
- interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport entre 9 h et 20 h,
- interdiction d'irrigation des cultures par aspersion entre 8 h et 21 h.

Tout contrevenant est passible de sanctions administratives ou pénales.

A noter que ces restrictions ne s'appliquent pas lorsque l'eau provient de stockage d'eau de pluie.

Vous pouvez retrouver toutes les informations de la situation en cours sur la page dédiée à l'adresse suivante :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse-et-etiage>

Note d'information sur la fibre

Les travaux de tirage et de raccordement de la fibre optique confiés à l'entreprise CIRCET commencent et occasionneront des restrictions de voirie (1/2 chaussées ou chaussées rétrécies)

Soyez vigilants !



ATTENTION : COUPURE DE COURANT le vendredi 16 octobre 2020 de 8h à 12 h

L'entreprise ENEDIS réalisera des travaux qui nécessiteront une coupure d'électricité le vendredi 16 octobre 2020 de 8 h à 12 h.

Coronavirus : mesures sanitaires renforcées !

Les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 prescrites par décret du 10 juillet 2020 ont fait l'objet d'évolutions réglementaires (décret du 28 août 2020)

Ainsi, dans toutes les salles de réunions ou à usages multiples - telle la salle des fêtes par exemple - le port du masque est obligatoire, y compris lorsque le public est assis (sauf pour la pratique artistique ou sportive)

Le tableau complet récapitulatif des évolutions du décret est disponible sur le site Internet www.villey-le-sec.fr

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site de la Préfecture <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Coronavirus-COVID-19/COVID-19-informations-utiles/COVID-19-informations-utiles>

Appel à bénévoles

L'ADMR TOULOIS NORD, réseau associatif de proximité basé sur la participation active de bénévoles, soutenus par une équipe de plus de 40 salariés et administratifs, recherche de nouveaux bénévoles pour

- accompagner les bénéficiaires dans la mise en place de leurs aides,
- animer une équipe d'aides à domicile,
- soutenir la vie associative locale.

Services proposés par cette association : livraisons de repas, ménage - repassage, services pour personnes en situation de handicap, services pour séniors, soutien aux familles, transport accompagné, téléassistance.

L'association ADMR TOULOIS NORD intervient sur les communes suivantes : Aingeray, Andilly, Ansaucville, Boucq, Bouvron, Bruley, Choley-Ménillot, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Fontenoy-sur-Moselle, Foug, Francheville, Gondreville, Lagney, Laneuveville-derrière-Foug, Lay-Saint-Remy, Lucey, Ménil-la-Tour, Pagney-derrière-Barine, Royaumeix, Sanzey, Sexey-les-Bois, Toul, Trondes et Villey-le-Sec.

Contactez l'association par téléphone 03 83 43 39 06 ou par mail admr.touloisnord@fede54.admr.org ou sur rendez-vous 16 rue Firmin Gouvion à TOUL

ou effectuer une demande de bénévolat via le formulaire <https://www.admr54.fr/devenez-benevole>

A noter dans votre agenda

Le prochain conseil municipal se réunira le vendredi 9 octobre 2020 à 20 h dans la salle du Conseil de la mairie.

Ce conseil sera ouvert à un public restreint pour respecter la distanciation imposée par la crise sanitaire actuelle.